

RCS : BERNAY Code greffe : 2701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BERNAY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00100 Numéro SIREN : 441 040 904 Nom ou dénomination : A.T. RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001229

Désignation de l'entreprise <u>AT RESTAURATION S.A.R.L.</u>				Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>Domaine des Petits Prés 27270 LA CHAPELLE-GAUTHIER</u>																			
SIRET <table><tr><td>4</td><td>4</td><td>1</td><td>0</td><td>4</td><td>0</td><td>9</td><td>0</td><td>4</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>7</td></tr></table>						4	4	1	0	4	0	9	0	4	0	0	0	2	7
4	4	1	0	4	0	9	0	4	0	0	0	2	7						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>																			
				Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>															
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014		016														
	Immobilisations corporelles *		028	141 561	030	107 386	34 176												
	Immobilisations financières * (1)		040	50	042		50												
	Total I (5)		044	141 611	048	107 386	34 226												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052														
		Marchandises *	060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	50 860	070		50 860												
		Autres * (3)	072	9 591	074		9 591												
	Valeurs mobilières de placement		080	102 500	082		102 500												
	Disponibilités		084	33 201	086		33 201												
	Charges constatées d'avance *		092	243	094		243												
	Total II		096	196 395	098		196 395												
	Total général (I + II)		110	338 006	112	107 386	230 620												
PASSIF				Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		8 000													
	Écarts de réévaluation			124															
	Réserve légale			126		900													
	Réserves réglementées *			130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131		116 000													
	Report à nouveau			134		(24 412)													
	Résultat de l'exercice			136		1 821													
	Subventions d'investissement			137		104 074													
	Provisions réglementées			140															
	Total I			142		206 383													
Provisions pour risques et charges			Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		10 277													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	687	13 960													
	Produits constatés d'avance			174															
Total III			176		24 237														
Total général (I + II + III)			180		230 620														
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	31 725											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AT RESTAURATION S.A.R.L.

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	68 178	
		Services *			217		218	68 752	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	(2 725)	
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226	2 231	
	Autres produits						230	80	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	136 516	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	27 303	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	81 632	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	499	244	1 453
	Rémunérations du personnel *						250	49 608	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	18 923	
	Dotations aux amortissements *						254	7 518	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				259		262	296
	Total des charges d'exploitation (II)						264	186 735	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(50 218)	
	Produits financiers (III)	280	55		Charges financières (V)		294	42	
	Produits exceptionnels (IV)						290	52 036	
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				347		300	9
	Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	1 821	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	1 821	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))				249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991							
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641					
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	1 821	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables * 32 332 dont imputés sur le résultat :						360	1 821	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370		472	

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Plan comptable général en vigueur)

de la société **AT RESTAURATION**

S.A.R.L. au CAPITAL de 8 000 €.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Durée de l'exercice : 12 mois

TOTAL DU BILAN :	230 620 €
RESULTAT – BENEFICIAIRE :	1 821 €

**TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE DES
COMPTES ANNUELS** qui ont été établis par le Gérant.

ELEMENTS DE L'EXERCICE

TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE
RESULTAT

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

ELEMENT I DE L'ANNEXE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices.

LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR en vigueur.

REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2033C).

Les stocks ont été valorisés selon la méthode premier entré premier sorti.

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

ELEMENT II DE L'ANNEXE

- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- <i>Etat de l'actif immobilisé :</i>	N°2033 C
- <i>Etat des amortissements :</i>	N°2033 C
- <i>Etat des provisions :</i>	N°2033 D
- <i>Etat des échéances des créances :</i>	N°2033 A
- <i>Etat des échéances des dettes :</i>	N°2033 A
- <i>Réévaluation :</i>	N°2033 C

B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- . Produits à recevoir,
- . Charges à payer,
- . Charges et produits constatés d'avance.

C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatifs.

L'entreprise n'a pas comptabilisé de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Le fonds de commerce a été créé par les associés.

D) INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :

- 1) Aucune avance n'a été consentie aux associés.
- 2) La société à la forme de SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE.
- 3) Au 1^{er} janvier 2022, le capital fixé dans les statuts à un montant de 8 000 € a fait l'objet d'une libération partielle d'1/5^e conformément à la loi de finance du 02 mai 2001. En 2005, le solde a été versé par les associés.
- 4) Son capital de 8 000 € est divisé en 80 parts de 100 € chacune au 1^{er} Janvier 2022. Son capital au 31 Décembre 2022 est inchangé.

ELEMENT III DE L'ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

CREDIT BAIL : ETAT 2033 B

ENGAGEMENTS FINANCIERS ETAT 2033 A

B) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

C) PRISES DE PARTICIPATIONS :

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.

AT RESTAURATION

SARL au capital de 8 000 €

Domaine des Petits Près

27 270 LA CHAPELLE GAUTHIER

APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

AT RESTAURATION

SARL au capital de 8 000 €

Domaine des Petits Prés

27 270 LA CHAPELLE GAUTHIER

RCS BERNAY 441 040 904

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

Chers Associés,

Conformément à la Loi et en ma qualité de gérant de la société, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la marche des affaires sociales durant l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe ;
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation ;

Les comptes soumis à votre approbation ont été établis selon les normes, principes et méthode du plan comptable en vigueur.

Les méthodes d'évaluation retenues correspondent aux principes comptables généraux.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires H.T s'est élevé à 136 930 € contre 177 565 € lors de l'exercice précédent, ce qui représente une diminution d'environ 22.87 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 136 516 €

Compte tenu des charges d'exploitation comprenant notamment :

- la dotation aux amortissements pour :	7 518 €
- le résultat d'exploitation est DEFICITAIRE de :	50 218 €
- le résultat financier est de POSITIF de :	13 €
- le résultat exceptionnel est de POSITIF :	52 027 €
- l'impôt sur les bénéfices s'élève à :	NEANT

Le résultat fiscal ne mentionne aucune réintégration de charges non déductibles.

En conséquence, l'exercice se traduit par un BENEFICE net de 1 821 €.

Dans un contexte particulièrement difficile, nous sommes satisfaits d'être parvenus à une situation équilibrée et à dégager un résultat légèrement bénéficiaire. Toutefois, en raison de l'incendie survenu début 2022, nous ne pouvons que constater une baisse significative de notre chiffre d'affaires.



II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement particulier n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice précédent.

III – INFORMATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre activité étant ralentie par cet incendie, nous ne sommes pas en mesure de développer notre chiffre d'affaires comme espéré.

IV – CONVENTIONS REGLEMENTEE

Aucune convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du NCC n'est venue à la connaissance de la gérance.

V – AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter et de répartir comme suit le bénéfice de l'exercice, soit une somme de 1 821 € :

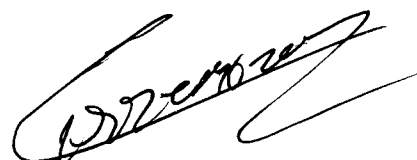
- Affectation de la totalité soit 1 821 € (centimes à parfaire) en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Vous trouverez en annexe le texte des résolutions qui vous sont proposées et il vous appartient de fixer le montant de la rémunération du gérant.

Le Gérant,



AT RESTAURATION**SARL au capital de 8 000 €****Domaine des Petits Près****27 270 LA CHAPELLE GAUTHIER****RCS BERNAY 441 040 904**

**TEXTE DES RESOLUTIONS
PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2023**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, et plus particulièrement le montant des appointements perçus par le gérant au cours de cet exercice.

En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022.

L'assemblée décide que la taxe de participation à l'effort de construction éventuellement due par la société sera en totalité versée à titre de subvention.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 s'est soldé par un résultat BENEFICIAIRE de 1 821 €, décide d'affecter et de répartir ce résultat comme suit :

- Affectation de la totalité soit 1 821 € (centimes à parfaire) en report à nouveau.

L'assemblée rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois précédents exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les associés et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

AT RESTAURATION**SARL au capital de 8 000 €****Domaine des Petits Prés****27 270 LA CHAPELLE GAUTHIER****RCS BERNAY 441 040 904****ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023****RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS
VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU NOUVEAU
CODE DE COMMERCE**

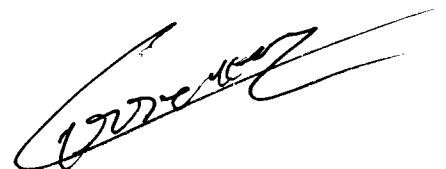
Chers Associés,

L'article L 223-19 du NCC prescrit à la gérance d'établir un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

Rentre dans le cadre de cet article, les opérations suivantes :

- Versement à M. et Mme Tisserand Jean-Claude d'un loyer d'un montant de 12 000 €.

Le Gérant,



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve la rémunération brute du gérant qui s'est élevée pour cette période à 31 479 €. Elle fixe sa rémunération à un montant équivalent pour la période en cours en qualité de Gérant salarié de la société.

Cette rémunération pourra varier selon la convention applicable aux cadres de la profession. Les frais qu'il expose dans l'intérêt social lui seront remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, l'associé concerné s'abstenant.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Three handwritten signatures in black ink, arranged horizontally. The first signature on the left is a cursive script. The middle signature is more stylized and appears to be 'H. M...' followed by a flourish. The signature on the right is also cursive and ends with a large, sweeping flourish.

- Lecture du rapport du gérant sur les opérations de l'exercice,
- Approbation des comptes, affectation et répartition des résultats, quitus à la gérance,
- Opérations visées par l'article L 223-19 du NCC,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture du rapport du gérant et déclare la discussion ouverte.

Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022.

L'assemblée décide que la taxe de participation à l'effort de construction éventuellement due par la société sera en totalité versée à titre de subvention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 s'est soldé par un résultat BENEFICIAIRE de 1 821 €, décide d'affecter et de répartir ce résultat comme suit :

- Affectation de la totalité soit 1 821 € (centimes à parfaire) en report à nouveau.

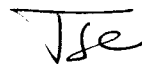
L'assemblée rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC, approuve la convention indiquée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés s'abstenant.



AT RESTAURATION

SARL au capital de 8 000 €

Domaine des Petits Près

27 270 LA CHAPELLE GAUTHIER

RCS BERNAY 441 040 904

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux Mille Vingt Trois,

Le Trente Juin,

Les associés de la société **AT RESTAURATION**, SARL au capital de 8 000 €, divisé en 80 parts sociales de 100 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation faite par la gérance

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Monsieur TISSERAND Christophe, associé-gérant, propriétaire de :	40 PARTS
- Monsieur TISSERAND Jean-Claude, associé, propriétaire de :	20 PARTS
- Madame TISSERAND née DUFOUR Paulette, associée, propriétaire de :	20 PARTS

TOTAL:

80 PARTS

L'assemblée est présidée par Monsieur TISSERAND Christophe, Gérant, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 80 parts sociales, soit plus de la moitié des parts ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée, à la disposition des associés :

- le rapport du gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022,
- le compte de résultat, le bilan, l'annexe et l'inventaire au 31 DECEMBRE 2022.

Puis, il déclare que le texte des résolutions proposées, le rapport du gérant et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés à chaque associé en même temps que l'avis de convocation.

Il précise que l'inventaire a été tenu à la disposition des associés au siège social depuis cette même date, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

